


ISO 9902-6:2018

 **NBN**

EN ISO 9902-6:2021

NBN EN ISO 9902-6:2021

Matériel pour l'industrie textile - Code d'essai acoustique - Partie 6: Machines de production des étoffes (ISO 9902-6:2018)

Valable à partir de 25-02-2021

Remplace NBN EN ISO 9902-6:2001

ICS: 17.140.20, 59.120.30

NORME EUROPÉENNE
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD

EN ISO 9902-6

Janvier 2021

ICS 17.140.20; 59.120.30

Remplace l' EN ISO 9902-6:2001

Version Française

**Matériel pour l'industrie textile - Code d'essai acoustique -
Partie 6: Machines de production des étoffes (ISO 9902-
6:2018)**

Textilmaschinen - Geräuschemessverfahren - Teil 6:
Maschinen zur Herstellung textiler Flächengebilde (ISO
9902-6:2018)

Textile machinery - Noise test code - Part 6: Fabric
manufacturing machinery (ISO 9902-6:2018)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 23 décembre 2020.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles

EN ISO 9902-6:2021 (F)

Sommaire

Page

Avant-propos européen	3
------------------------------------	----------

Avant-propos européen

Le présent document (EN ISO 9902-6:2021) a été élaboré par le Comité Technique ISO/TC 72 « Matériel pour l'industrie textile » en collaboration avec le Comité Technique CEN/TC 214 « Machines textiles et accessoires » dont le secrétariat est tenu par SNV.

La présente Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en juillet 2021 et les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en juillet 2021.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN ne saurait être tenu responsable de l'identification de tels ou tels brevets.

Ce document remplace l'EN ISO 9902-6:2001.

Selon le règlement intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

Notice d'entérinement

Le texte de l'ISO 9902-6:2018 a été approuvé par le CEN comme EN ISO 9902-6:2021 sans aucune modification.

**Matériel pour l'industrie textile —
Code d'essai acoustique —**

**Partie 6:
Machines de production des étoffes**

Textile machinery — Noise test code —

Part 6: Fabric manufacturing machinery



ISO 9902-6:2018(F)**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2018

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
Fax: +41 22 749 09 47
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

	Page
Avant-propos	iv
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	2
4 Définition de l'objet soumis à l'essai	2
5 Détermination du niveau de puissance acoustique	2
5.1 Normes internationales requises pour les mesurages de base.....	2
5.1.1 Généralités.....	2
5.1.2 Détermination des niveaux de puissance acoustique par mesurage de l'intensité acoustique.....	3
5.1.3 Détermination des niveaux de puissance acoustique en utilisant les niveaux de pression acoustique d'émission sur la surface de mesurage.....	3
5.2 Machines de très grandes dimensions.....	3
6 Détermination du niveau de pression acoustique d'émission	3
6.1 Normes internationales requises pour les mesurages de base.....	3
6.2 Choix du poste de travail et des autres emplacements spécifiés de mesurage.....	3
6.2.1 Généralités.....	3
6.2.2 Machines à tisser autres que les machines circulaires ou à rubans.....	4
6.2.3 Machine à tricoter rectiligne à plat, machine à tricoter à barre droite et machine à tricoter rectiligne à mailles jetées.....	4
6.2.4 Machines à tisser et à tricoter circulaires.....	5
6.2.5 Machine à tisser les rubans.....	5
6.2.6 Machines Jacquard.....	5
7 Conditions d'installation et de montage	6
8 Conditions de fonctionnement	6
9 Incertitudes de mesure	6
10 Informations à enregistrer	6
11 Informations à consigner	6
12 Déclaration et vérification des valeurs d'émission sonore	7
Bibliographie	16

ISO 9902-6:2018(F)

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: www.iso.org/iso/fr/avant-propos.html.

Le présent document a été élaboré par le comité technique l'ISO/TC 72, *Matériel pour l'industrie textile*, Sous-comité SC 8, *Exigences de sécurité pour le matériel textile*.

Il convient de transmettre toutes réactions ou questions sur le présent document à l'organisme national de normalisation. Une liste complète de ces organismes peut être trouvée dans www.iso.org/members.html.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 9902-6:2001), qui a fait l'objet d'une révision technique. Elle intègre également les amendements ISO 9902-6:2001/Amd 1:2009 et ISO 9902-6:2001/Amd 1:2014. Les principales modifications par rapport à l'édition précédente sont les suivantes :

- les références normatives ont été mises à jour ;
- le [Tableau 1](#) a été révisé ;
- des modifications rédactionnelles ont été apportées.

Le présent document est destiné à être utilisé conjointement avec l'ISO 9902-1.

Une liste de toutes les parties de la série ISO 9902 se trouve sur le site Web de l'ISO.

Matériel pour l'industrie textile — Code d'essai acoustique —

Partie 6: Machines de production des étoffes

1 Domaine d'application

Le présent document couvre les différents types de machines de tissage et de tricotage définies, respectivement, dans l'ISO 5247 (toutes les parties)^[2] et l'ISO 7839^[3].

Il est applicable :

- aux machines à tisser pleine largeur à insertion de la trame :
 - à lances ;
 - rigides, télescopiques ou flexibles ;
 - à projectiles ;
 - par jet hydraulique (jet d'eau) ou par jet pneumatique (jet d'air) ;
- aux machines à tisser les rubans à insertion de la trame par navettes ou par aiguilles ;
- aux machines Jacquard ;
- aux machines à tricoter :
 - circulaires ;
 - rectilignes,
 - à mailles jetées ;
 - Raschel ;
 - coton (machines à tricoter rectilignes à maille) ;
- à d'autres machines de fabrication de tissus, par exemple :
 - machines à tisser multiphasées ;
 - machines à tisser circulaires ;
 - machines de liage par fil.

NOTE En raison des exigences élevées sur les conditions de mesurage, les méthodes de classe 1 ne sont pas applicables normalement pour les machines textiles.

2 Références normatives

Les documents suivants cités dans le texte constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).